



LA LETTRE AUX ADHERENTS

SEPTEMBRE 2019

Editorial

Ensemble pour gagner !

C'est à nous, propriétaires, de faire que les toitures de nos chaumières retrouvent leur image et qualité d'antan... sans que nous soyons les seuls à devoir payer.

Le Parc, les collectivités territoriales, l'Etat, les chaumiers, veulent préserver le capital patrimonial et touristique lentement reconstitué entre 1970 et 2010, puis abandonné à son sort malgré des signes avant-coureurs de dégradations.

Pendant tout ce temps, faute de suivi du travail de leurs collègues européens, les chaumiers ont ignoré que les roseaux qu'ils posaient sur nos toits présentaient, pour beaucoup d'entre eux, de graves défauts de qualité.

Les propriétaires, dont les toits avaient été refaits dans le cadre de la politique chaume, ont découvert à leurs dépens, les incidences de la baisse de qualité du chaume de leur toiture : dégradation parfois rapide, frais et entretiens importants que l'absence d'aides publiques ne venaient plus soutenir.

Les chercheurs européens nous ont donné les critères de satisfaction d'un chaume durable pour nos toits, sel < à 0,1g/100g/ms, diamètre des roseaux supérieurs à 4mm et roseaux coupés bas pour être riches en lignine et ainsi résister aux champignons.

En tirant rapidement les enseignements du passé, sans déni et ensemble, Parc, chaumiers et propriétaires, nous pouvons sauver ce patrimoine commun. Sans le soutien affirmé des Pouvoirs Publics, nous ne pouvons pas assurer la protection de ce bel héritage que représentent toutes les chaumières, qu'elles soient d'hier ou d'aujourd'hui.

Demain, il n'y aura pas de chaumières sans propriétaires, de toits de chaume sans chaumiers posant de bons roseaux. Pas de chaumiers sans clients, pas de clients sans soutiens publics. Alors, sachons ensemble, résoudre cette équation, pour laquelle nous connaissons la plupart des inconnues.

Nous aimons nos chaumières, nous aimons la Brière, mais nous ne voulons pas être les seuls à supporter les erreurs du passé.

Le bureau de l'APCB



Superbe chaumière traditionnelle briéronne à Kerhinet

La notion de vice caché

En aparté à nos problèmes de champignons ou de qualité du roseau, il est important de dire qu'une des conséquences de la connaissance d'un risque potentiel de dégradation prématurée des toitures en chaume, est de faire surgir **la notion de vice caché**, dans le cas où ce risque ne serait pas signalé.



En effet, un chaumier, qui utilise un roseau impropre à la couverture d'une maison, ne peut plus arguer qu'il ne connaissait pas le risque, et pourra, désormais, être plus facilement tenu pour responsable en cas de désordre ou de sinistre, s'il n'a pas informé son client.

D'un autre côté, aujourd'hui, le propriétaire vendeur d'une chaumière qui sait que sa toiture est possiblement attaquée par les champignons, ne peut pas non plus faire comme s'il ne savait pas, et passer sous silence cet état de fait à son acheteur, au risque de voir sa vente annulée.

Dans le même ordre d'idée, une collectivité pourra-telle, sans risque, obliger l'emploi du chaume par le PLUI, sans informer les propriétaires du risque de dégradation accélérée, aujourd'hui connu ?

C'est pourquoi, quel que soit sa position, chacun doit donc désormais veiller à une grande transparence sur ce sujet.



LES RENCONTRES DE CES DERNIERS MOIS

Rencontre animée avec nos chaumiers

A notre demande, le Parc Naturel Régional de Brière a organisé le 26 juin dernier une réunion avec les chaumiers, celle-ci s'est déroulée dans les locaux du PNRB à Kerhinet, en présence de sept chaumiers, du bureau de l'APCB, d'Anne BRASSELET et de Philippe GERVOT pour le PnrB. En introduction Anne BRASSELET a exposé les conclusions du comité stratégique, à savoir :

- Validation du fait que les échantillons de chaume prélevés sur les toitures attaquées par les champignons contiennent bien du sel conformément à la théorie Hollandaise.
- Validation du fait de mettre en place un processus d'élaboration de règles professionnelles et d'accompagnement de la filière pour se structurer. Pour se faire, un appel d'offre a été lancé par le PnrB, le contractant qui a été choisi est la société Coop'Action.

Sur ces deux points les représentants de l'APCB ont fait les remarques suivantes :

- Concernant les analyses, nous sommes encore une fois «étonnés» par le délai d'obtention des résultats précis, non disponibles le jour de la réunion. Cela n'a donc pas permis de conforter la théorie hollandaise et de confirmer le bien fondé de celle-ci aux chaumiers, qui, pour le moins, ne se montrent pas convaincus.
- Concernant le projet d'accompagnement de la filière « chaume », nous avons été surpris par certaines informations contenues dans l'appel d'offre :
 - o La durée de la mission (fin été 2020), qui sous-entend que ce travail ne sera pas opérationnel avant l'automne 2020.
 - o Le coût prévisionnel de 60K€ qui ne semble pas poser de problème, alors que pour faire d'autres études, le budget à attribuer reste toujours un obstacle.



Avec sa batte, le chaumier peaufine son travail

En réponse à ces observations, Anne Brasselet précise :

- Que pour la durée, c'est un minimum pour traiter toutes les phases du projet :
 - o Rédiger les règles,
 - o Les faire examiner par le C2P (Commission Prévention Produits),
 - o Les faire reconnaître par l'AQC (Agence de la Qualité Construction), sachant que cet organisme demande des retours d'expérience avant de valider,
- Que pour le coût, c'est le changement d'affectation d'un budget, déjà décidé, qui a permis d'accélérer la prise de décision.

Comme vous le voyez le système est complexe, il faudra donc être patient...

L'APCB a informé les chaumiers de la tenue d'une réunion publique d'information sur les causes de la dégradation prématurée du chaume. L'un d'eux, nous a fait remarquer que c'était une bonne chose, à condition de ne pas raconter de «conneries» (en français dans le texte), comme nous le ferions actuellement et de ne pas faire d'amalgame entre chaume attaqué par les champignons et chaume de Camargue, ce que nous ne faisons pas, mais constatons seulement qu'un grand nombre de toitures attaquées sont recouvertes de roseaux de Camargue.

Comme vous pouvez le constater la discussion fut donc relativement animée, elle peut se résumer de la manière suivante :

- Les chaumiers ne sont pas encore convaincus de la responsabilité du sel dans le développement des champignons (à leur décharge, ils n'ont pas encore lu le livre des Hollandais « La qualité du roseau » traduit en français),
- Les chaumiers disent qu'il faut leur laisser du temps pour prendre en compte cette nouvelle information.

L'APCB précise qu'il n'est pas possible de ne pas dire, dès maintenant, à un propriétaire, qu'il doit veiller à avoir un bon roseau sur son toit car il en prend pour 35-40 ans dans le meilleur des cas et malheureusement 15-20 ans dans le pire des cas, aujourd'hui.

Un exemple : L'an prochain, le PNRB va faire refaire le toit de son centre administratif qui date de 2000/2001, ce toit fait une surface de 1000m², soit un coût approximatif de réfection qui va s'élever à 200K€ (d'argent public). Peut-il raisonnablement prendre le risque de mettre en place du mauvais chaume , la réponse est bien évidemment NON. Cette logique s'applique également à un propriétaire «lambda» qui lui va utiliser **« ses propres deniers »** pour refaire son toit.

Il est facile de comprendre que les deux points de vue vont avoir du mal à se rapprocher, surtout si les chaumiers restent dans le «dénî». Pour conclure, cette réunion a permis à tous de s'exprimer et d'entendre les arguments des uns et des autres ce qui, malgré tout, peut être considéré comme de bon augure pour le futur.



MIEUX COMPRENDRE LES CHAMPIGNONS

Pourquoi les champignons se plaisent-ils sur nos toitures ?.

Même si aujourd'hui on sait avec quasi-certitude que la dégradation anticipée de nos toitures est due à l'absence de qualité du roseau utilisé, ce sont quand même des champignons qui sont responsables de ces dégradations.

Ces divers champignons (une cinquantaine ont été trouvés sur les échantillons étudiés par les scientifiques) se développent car ils trouvent sur nos toits de quoi BOIRE, MANGER et RESPIRER ou autrement dit de l'**HUMIDITE**, de l'**AIR** et de l'**HEMICELLULOSE**.

L'**hémicellulose** est un des composants majeurs du roseau avec la cellulose, la lignine et les auxiliaires. Leurs différents taux dépendent des conditions de culture du roseau (sol, conditions météo, niveau d'eau dans les roselières, etc...).

L'**air** est, heureusement pour nous comme pour le champignon, présent partout. Reste l'**humidité** du toit.

Bien sûr il va être compliqué d'agir sur la météo et la pluviométrie mais l'humidité du toit n'est pas la conséquence du seul volume d'eau qui «tombe du ciel».

- L'environnement de la chaumière impacte la qualité du séchage : l'exposition au vent, la présence ou non d'arbres qui va agir sur la durée d'ombre et d'ensoleillement va sécher plus ou moins vite le toit et maintenir, ou non, un fort taux d'humidité.
- Les « détails constructifs » comme l'épaisseur de chaume, la présence ou non de noue, la pente du toit, la technique de pose du chaumier comme le serrage par exemple agissent eux aussi sur la conservation ou non de l'eau dans le toit.
- L'entretien de la toiture et en particulier la suppression des mousses, lichens, épines, et autres éléments fera que le toit séchera plus ou moins vite.

Et puis, il y a le point le plus important à savoir la qualité intrinsèque du roseau, c'est elle qui fait parfois (ou souvent) défaut et qui explique pourquoi l'humidité reste plus ou moins sur nos toits et que le roseau est plus ou moins résistant à l'usure «naturelle».

Comment cela fonctionne-t-il ?

Il y a des critères qui agissent principalement sur la résistance du roseau à l'usure naturelle. Ces critères sont :

- La hauteur de coupe du roseau : sur une tige de roseau, le taux de lignine, qui donne la résistance à l'usure du roseau, est plus élevé au pied qu'en haut. Il faut donc que le roseau soit coupé le plus bas possible, à 10-15 cm du sol. Pour imaginer l'impact, il faut se dire qu'un roseau coupé 20 cm plus haut fera perdre 10 ans de durée de vie à la toiture.
- La période de coupe du roseau : il faut que celui-ci soit coupé à maturité.
- La qualité de la coupe : le roseau doit être coupé «net».
- La qualité de la roselière (sol, niveau d'eau, état général) qui va agir sur les taux de carbone, d'azote et autres.

Et les critères qui agissent sur le taux d'humidité dans la toiture :

- **Le diamètre des brins** qui agit sur 3 points :
 - o Le volume de matière permettant l'absorption de l'eau (il y a plus de «matière absorbant l'eau» au cm² avec du roseau fin qu'avec du roseau plus gros).
 - o La réduction des passages entre tiges laissant moins de place à l'air pour le séchage.
 - o L'effet de capillarité qui est plus important sur les roseaux de petit diamètre, le bon diamètre semble se situer plutôt au-delà de 4mm. Pour imaginer, il faut retenir qu'un brin < 3mm de diamètre absorbe 50% d'eau à l'heure de plus qu'un brin de diamètre >5 mm et met 2 fois plus longtemps à sécher.
- **Le taux de sel** contenu dans le roseau : le sel absorbant l'eau et la conservant participe activement au maintien de l'eau dans le roseau. Ce critère est le plus important.
- **La qualité de la coupe** : un roseau qui s'effiloche au niveau de la coupe, absorbera plus d'eau. Pour imaginer l'impact de ce critère, il faut savoir par exemple qu'un roseau de petit diamètre mal coupé absorbe en 6 heures 2 fois plus d'eau qu'un roseau bien coupé.



Près de Saint Joachim, le marais au début de l'été

Ces critères sont bien évidemment rarement tous parfaits ou tous mauvais en même temps, mais quand plusieurs vont dans le mauvais sens on obtient une toiture qui se dégrade prématurément comme c'est actuellement très souvent le cas en Brière.

Vous pourrez retrouver ces informations détaillées dans le document du PNRB, sur notre site.



DES INFORMATIONS QU'il VOUS FAUT SAVOIR

Les différentes actions de nos champignons

Comme précisé précédemment les scientifiques ont répertorié une cinquantaine de types de champignons sur nos toitures, mais pour nous propriétaires de chaumières leurs actions «visibles» sont principalement de deux ordres :

- La «fabrication» de trous,
- La «fabrication» de fissures.

Les **FISSURES** sont les plus graves et il est indispensable de les faire réparer relativement rapidement si l'on ne veut pas avoir des infiltrations à plus ou moins court terme. Les champignons qui produisent ce type de problèmes forment une sorte de mousse blanche qui s'amalgame autour des brins à l'intérieur de la toiture. Pendant «longtemps», rien n'est visible de l'extérieur, puis lors d'une période de sécheresse, des blocs s'écartent les uns des autres et provoquent des fissures. Lors des périodes humides ces fissures sont bien moins visibles, voir se referment temporairement. Le risque vient du fait que lors d'une grosse pluie, après une période de sécheresse, l'eau va s'infiltrer dans la fissure et va humidifier la toiture plus profondément et ainsi permettre aux champignons de poursuivre leur action au cœur du toit.

Les **TROUS** ou effondrements sont, eux, créés par des microchampignons invisibles à l'œil nu ; on commence par voir une zone de décoloration du chaume (grise), où le roseau commence à se déliter, cette zone sent l'humidité (le sous-bois), elle sèche plus doucement que le reste du toit.... et s'agrandit tout en s'approfondissant. Le processus de détérioration est enclenché.

Les oiseaux, l'eau de pluie qui tombe et qui est retenue par cet effondrement, les divers débris qui s'accumulent, vont amplifier l'accélération du phénomène.

Pour bien voir ces phénomènes, il faut regarder sa toiture lors du séchage après une pluie, les zones avec champignons sèchent plus lentement que celles qui n'en ont pas.

INOVALYS, un laboratoire d'analyse de sodium

Nous savons maintenant que le taux de salinité dans le chaume influe significativement sur sa dégradation prématurée. Pourtant, nos chaumiers continuent toujours de poser du roseau sur nos toits, sans pour autant chercher, ni s'inquiéter de savoir s'il contient un taux de salinité convenable pour être utilisé comme couverture de chaumière. Aujourd'hui, même en la regardant avec un œil d'expert, ou en « léchant » ses brins, il n'est pas possible de connaître le pourcentage de sodium que contient une botte de roseaux.

Aussi, si dans quelques années, vous ne voulez pas être le spectateur d'une toiture qui se dégrade et se délite prématurément, parce qu'on vous aura posé un roseau trop salé, vous avez la possibilité de prendre les devants et de faire réaliser cette analyse par un laboratoire sur Nantes.

En effet, le laboratoire INOVALYS, un des principaux laboratoires publics d'analyses en France, spécialisé entre autre, dans la surveillance de l'environnement, est en mesure de réaliser des analyses physico-chimiques, sur tous les types de produits liés à l'agro- alimentaire et à l'environnement.

Après envoi et analyse d'un échantillon significatif, (environ 300g), il vous sera transmis, sous deux ou trois semaines, un rapport qui vous donnera, entre autres, le taux de sel contenu dans cet échantillon.

Si vous souhaitez avoir de plus amples informations sur ce sujet, et en attendant que le PnrB mette en place une filière d'analyse, vous pouvez nous contacter, via le site, nous vous communiquerons les coordonnées de l'interlocuteur INOVALYS, chargé de réaliser ce genre d'analyse.



Echantillons traités dans le laboratoire d'INOVALYS



DU COTE DES ELUS COLLECTIVITES ET ETAT

Enfin une réunion spécifiquement dédiée au soutien des propriétaires.

A Rozé, près de Saint Malo de Guersac, le 26 juillet dernier, s'est tenue une réunion dont l'objet principal était d'aborder la question de l'accompagnement socio-économique des propriétaires par les collectivités et l'Etat. Par la voix de Jacques COCHY, l'APCB a introduit la discussion en lisant un document reprenant les avancées significatives faites depuis un an, mais surtout en insistant sur l'inquiétude des propriétaires.

« Des propriétaires qui continuent de subir la triple peine : Obligation du mettre du chaume, imposé aujourd'hui par les PLU, demain par les PLUI, coût élevé du chaume devenant exorbitant avec les réparations et stress quotidien provoqué par le fait de voir sa toiture se fissurer ou être « mangée » sous l'effet des champignons ! »

Si, selon Jérôme DHOLLAND, maire de Saint André des Eaux, il est admis que les dispositifs existants ne permettent pas de venir en aide aux propriétaires sur l'aspect dégradations, Christophe PRIOU, sénateur de Loire Atlantique, affirme, de son côté, que les collectivités doivent se mettre d'accord pour les accompagner. Il imagine la possibilité de remettre en place une aide publique correspondante à l'importance de l'autofinancement que doivent fournir les propriétaires. Quant à Maurice PERRION, vice-président de la région, il insiste sur la nécessité d'engager un inventaire/diagnostic sur l'ensemble du territoire afin de connaître le nombre de toitures atteintes et ainsi pouvoir évaluer le montant des aides à envisager.

Pour le PNRB, Eric PROVOST, s'engage à piloter et organiser le dialogue entre collectivités afin de discuter des financements possibles et établir une base pour remettre des aides en place. Dès ces propositions concrètes établies, il s'engage à relancer les financeurs institutionnels du Parc.



Une entrée vers les marais de Brière : Les écluses de Rozé

Tous conviennent que les chaumières briéronnes constituent un patrimoine touristique qui doit être préservé. Si aucune aide n'est mise en place pour entretenir et redonner de l'envie pour ces toitures, il y a un risque de dégradation du parc des chaumières, et à terme, de diminution du nombre des toits de chaume, car les propriétaires ne peuvent pas supporter seuls l'entretien du patrimoine collectif.

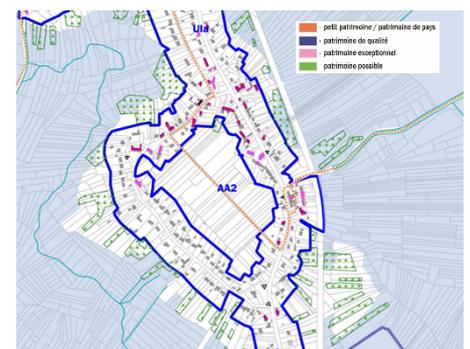
En résumé, des échanges intéressants, avec beaucoup de bonnes intentions affichées par nos élus, que l'APCB ne manquera pas de relancer courant septembre afin d'en mesurer les avancées.

PLUI de la CARENE

Le 19 août dernier, nous vous informions de l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place prochaine d'un PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal), sur le périmètre de la CARENE. Dès qu'il sera validé, ce PLUI reprendra, nombres de règles et d'obligations décidées par nos élus, et, en ce qui nous concerne, les classements, contraintes et obligations, relatives à nos chaumières.

Dans les communes concernées, nombre d'entre vous se sont rendus aux permanences assurées par les commissaires enquêteurs, pour demander des éclaircissements sur certains points de la réglementation à venir. De son côté, au nom de ses adhérents, l'APCB, a également déposé une contribution, pour demander le retrait de l'obligation chaume tant que certains points d'ordre technique, (clarification règlement graphique), d'ordre sélectif (protection des chaumières vernaculaire, patrimoniale, contemporaine), de respect de la charte du PNRB (reprise des engagements de recherche de financement pour éviter la ségrégation), ne seront pas clarifiés et assorties de décisions fermes de la part de la CARENE.

Par ces contributions, nous espérons que, dans son rapport et ses conclusions, le commissaire enquêteur saura mettre en avant nos inquiétudes et remarques ciblées, afin que l'autorité compétente puisse clarifier certains points du PLUI et prendre des décisions en conséquence.



Pas vraiment de concordance entre le graphique et la légende. Comment sont identifiées nos chaumières ?



INFORMER AU-DELA DE L'ASSOCIATION

Réunion publique à la Salle des Coulines



Espace des Coulines à Saint Lyphard

Suite à l'importance des informations ramenées de la visite en Hollande, il nous a paru important de les faire connaître à un maximum de personnes.

Pour partager ces nouvelles données, le 04 juillet 2019, nous avons donc organisé une réunion publique. Elle s'est déroulée à la salle des Coulines, en présence d'une petite centaine de personnes. A noter que la salle nous avait gracieusement été prêtée par la commune de Saint-Lyphard. **(Merci à la municipalité !)**

Pour permettre aux retardataires de prendre place, dans un premier temps, P. RUET (APCB) a présenté les résultats de notre enquête interne « Mieux connaître nos chaumières », résultats que vous pouvez retrouver sur notre site.

Ensuite J.F. Aoustin (APCB) et A. BRASSELET (PnrB), participants à la rencontre européenne, nous ont présenté les conclusions de plus de 10 ans d'études hollandaises, dont les conclusions sont reprises dans le livre « La qualité du roseau », que vous pouvez trouver sur notre site www.apcbriere.fr.

La réunion s'est terminée par un long débat, relativement animé, autour de la technique, de la « lenteur » des actions, des aides possibles, etc...

Merci aux adhérents présents qui, par de longs applaudissements, ont félicité les acteurs de ce travail.

Les toits de chaume en danger !



Début Aout, une journaliste de France 3 Pays de Loire, s'est déplacée sur le terrain, à La Chapelle des Marais, et a souhaité rencontrer un propriétaire de chaumière et constater les dégradations causées par les champignons sur une toiture en chaume âgée de moins de 20 ans. Plusieurs membres de l'APCB, ont profité de cette rencontre pour réitérer le souhait de voir les pouvoirs publics soutenir les propriétaires de chaumières.

Le reportage s'est prolongé à Kerhinet, par un entretien avec président du PnrB, qui s'engage à chercher des solutions techniques et des pistes de prise en charge et de financements possibles. La journaliste a conclu ce reportage en précisant que pour l'heure aucune subvention directe n'était envisagée, et que certains propriétaires redoutaient de devoir prochainement bâcher leurs toitures, faute de moyens pour les remettre en état.

Retrouvez l'intégralité de ce reportage, en lien sur notre site.

Nos interlocuteurs du Parc



PHILIPPE GERVOT

Président de la commission
Aménagement durable du
Parc Naturel Régional de

Son titre, « **Président de la commission Aménagement durable du PnrB** » ; il est membre du bureau du Parc Naturel Régional de Brière, mais également délégué titulaire de la commune de La Baule. Face à l'accélération et à la multiplication des dégradations des toitures de chaumières, c'est avec Anne Brasselet, (que nous vous avons déjà présentée), qu'il est chargé de piloter et animer le projet pour comprendre et trouver des solutions pérennes au phénomène.

A court terme, ses objectifs sont de **gérer la situation actuelle** et de **limiter les risques** pour les propriétaires, les professionnels et les collectivités locales. La finalité à long terme étant de **garantir la durabilité des couvertures en chaume** et ainsi de sécuriser la filière économique, de préserver et de valoriser le patrimoine des chaumières.

Pour nous, c'est avant tout, notre interlocuteur direct désigné par le Parc, à qui nous faisons remonter les inquiétudes grandissantes des propriétaires confrontés à des sinistres matériels d'ampleur et des situations financières problématiques.



ACTUALITES DE DERNIERES MINUTES



Le 10 septembre 2019, jour de la réunion du conseil d'administration, l'association a enregistré sa 250ème adhésion. Pour une association dite « classique », cela pourrait être perçu comme étant une bonne très bonne nouvelle et nous devrions nous en réjouir. Malheureusement, pour nous APCB, cette appréciation est plus nuancée.

Le nombre croissant d'adhérents montre que les gens partagent notre engagement et considèrent que le travail accompli et les actions menées vont dans le bon sens. Mais nous constatons que, les propriétaires s'inquiètent, de plus en plus, du devenir de leur toiture, et sentons une certaine montée d'inquiétude et de mécontentements.

Devant la lenteur de la prise en compte des sinistres qui se présentent, auxquels les propriétaires vont devoir faire face, le ton monte et cet engagement croissant est un peu le reflet de cette grogne. Nous voudrions donc que l'Etat et les Collectivités agissent plus rapidement afin que nous puissions rassurer nos adhérents et croire en une sortie de crise par le haut.

Un séminaire sur le chaume et les chaumières organisé par le PnrB !

Les 9 et 10 octobre prochain, le Parc naturel régional de Brière organise, à Saint-Lyphard, deux journées sur la thématique « Chaume et chaumières de Brière ». L'occasion pour nous propriétaires de mieux appréhender la problématique fongique liée à la dégradation de nos toitures. Nous vous invitons vivement à y participer à nos côtés. Sachez toutefois que **l'inscription est obligatoire** et se fait au 02 40 91 68 68 ou via formulaire. **(A noter que les modules 1, 2 & 5 sont ouverts au public, les modules 3 & 4 restants réservés aux professionnels)**

*Programme du séminaire
Mercredi 9 et jeudi 10 octobre - Saint-Lyphard*

"Chaume et chaumières de Brière et d'ailleurs"

Mercredi 9

9h - Accueil à la salle des Coulines

9h30 - **Module 1 | Dégradations prématurées du chaume et programme d'action du Parc naturel régional de Brière**
Présentation de la problématique et du programme d'actions par le PNRB et ses partenaires : rétrospective, état d'avancement, perspectives. Echanges.

12h30 - 14h - Déjeuner (12€)

14h - **Module 2 | Visites de terrain : patrimoine de chaumières briéron et durabilité des toitures (Rendez-vous à Kerhinet)**
3 groupes de 20 personnes tourneront sur 3 secteurs guidés par des professionnels :
- La Catiche : matériau de couverture et mise en œuvre
- La Maison des saveurs : dégradations et facteurs
- L'Auberge : surveillance et entretien

17h30 - Verre de l'amitié

Inscription obligatoire pour les modules au 02 40 91 68 68 ou cliquez ICI



*Programme du séminaire
Mercredi 9 et jeudi 10 octobre - Saint-Lyphard*

"Chaume et chaumières de Brière et d'ailleurs"

Jeudi 10

9h - Accueil à la salle de réunion - Villa de Kerhinet

9h30 - **Module 3 | Ateliers techniques pour améliorer la qualité du roseau (réservé aux professionnels de l'industrie chaume)**
3 ateliers pour échanger sur ses pratiques :
- Contrôle de qualité, test de résistance, prise d'humidité...
- Approvisionnement et transport
- Règles professionnelles

12h30 - 14h - Déjeuner (12€)

14h - **Module 4 | Retours d'expériences : détails techniques de construction pour limiter la rétention d'eau (réservé aux professionnels du bâtiment)**
Comment limiter la rétention d'eau en toiture ? Présentation de détails constructifs par différents professionnels. Discussions.

15h30 - Pause

16h - 17h30 - **Module 5 | Table ronde: l'emploi du roseau hier, aujourd'hui et demain**
Présentation de projets réalisés avec du roseau et notamment :
- Architecture traditionnelle et contemporaine au Pays-Bas, Joost Krueger
- « L'Avant-Garde », Guérande, ASA Gimbert / Chaume en bardage vertical : isolation thermique par l'extérieur et vêtire architecturale
- « Site de Beautour », La Roche sur Yon, Hervé Potin Architecte / Chaume en couverture et en façades
- « Damier de chaume », Nantes, Forma6 / Chaume en bardage vertical préfabriqué

Votre avis nous intéresse !!!

A l'image de l'enquête « Mieux connaître vos chaumières », à laquelle vous avez largement contribué, un nouveau questionnaire en ligne va prochainement vous être proposé.

Ce questionnaire nous permettra de mieux cerner vos avis et souhaits sur les orientations que doit prendre votre association face aux pouvoirs publics.

D'avance, merci pour vos contributions !



Calendrier : Les prochains rendez-vous ...

Le 10 Septembre 2019, à Saint-Lyphard : Réunion conseil d'administration,
Les 9 & 10 Octobre 2019, à Kerhinet : Séminaire organisé par le PNRB,

Le 07 Novembre 2019, à Saint-Lyphard :

Réunion de l'Assemblée Générale de l'association,

Non défini : Réunion avec les financeurs du PnrB,

Non défini : Réunion avec les commissaires, suite enquête publique PLUI,

Non défini : Réunion mensuelle avec le PnrB.

Compte-rendus des réunions précédentes à découvrir sur le site.